

Index AI : PRE01/013/2013
11 January 2013

Haïti. Trois ans après le tremblement de terre, la situation en matière de logement est catastrophique

Trois ans après le tremblement de terre en Haïti, la situation du pays sur le plan du logement est tout à fait catastrophique, des centaines de milliers de personnes continuant à vivre dans des abris précaires, a déploré Amnesty International tout en exhortant les autorités et la communauté internationale à faire de cette question une priorité.

Le séisme du 12 janvier 2010 a fait plus de 200 000 morts et quelque 2,3 millions de sans abris.

On estime que plus de 350 000 personnes vivent actuellement dans 496 camps à travers le pays.

D'après des témoignages recueillis par Amnesty International en Haïti, les conditions de vie dans ces camps improvisés se dégradent ; l'accès à l'eau, les installations sanitaires et les services de voirie en particulier y font cruellement défaut, ce qui contribue à la propagation de maladies infectieuses telles que le choléra.

Femmes, jeunes filles et fillettes y sont en outre exposées à un risque d'agression sexuelle et de viol.

« Comme si le fait d'être à la merci de l'insécurité, des maladies et des ouragans ne suffisait pas, de nombreuses personnes habitant dans des camps de fortune vivent par ailleurs dans la peur constante d'être expulsées de force », a expliqué Javier Zúñiga, conseiller spécial pour Amnesty International.

Depuis le tremblement de terre, des dizaines de milliers de personnes ont été forcées à quitter les camps. L'Organisation internationale pour les migrations a indiqué que près de 80 000 autres personnes vivant principalement dans des camps établis sur des terrains privés risquent actuellement d'être expulsées – cela représente 21 % de la population totale des camps.

Le 21 décembre 2011, Marie (son prénom a été changé) et son enfant ont été expulsés de force et de manière violente du camp de la place Jérémie, de même que des dizaines d'autres familles.

« Le comité de camp faisait pression sur nous pour que nous quittions les lieux. Ils disaient qu'ils avaient besoin de la place pour un championnat [de football]. Mais comme nous n'avions nulle part où aller, nous sommes restés. De temps en temps ils distribuaient des prospectus au ton menaçant. La nuit ils jetaient des pierres et des bouteilles sur nos tentes [...] Puis un jour, à 3 heures du matin, ils sont venus et ont commencé à frapper aux portes. Ensuite ils ont détruit mon abri avec des lames de rasoir et des couteaux [...] Ils m'ont poussée dehors et ont commencé à tout démolir. Je n'ai pas eu le temps de prendre quoi que ce soit avec moi ; je suis partie avec les habits que j'avais sur le dos, c'est tout. »

« Haïti souffrait déjà d'une grave pénurie de logements avant le tremblement de terre, mais pour des centaines de milliers de personnes, la situation actuelle est dramatique », a poursuivi Javier Zúñiga.

En avril 2012, les autorités haïtiennes ont rendu public un projet de politique nationale du logement. Ce projet fixe un certain nombre de priorités concernant la construction de maisons, mais ne définit pas les conditions à réunir pour que les personnes vivant dans la pauvreté puissent bénéficier de logements convenables et abordables. Il ne contient par ailleurs aucun engagement contre les expulsions forcées.

Avec le soutien de donateurs internationaux, les autorités nationales ont par ailleurs lancé en août 2011 un plan visant à reloger dans 16 quartiers des personnes venant de 50 camps de déplacés (« projet 16/6 »). Dans le cadre de cette initiative, des familles reçoivent une allocation d'aide au loyer d'environ 380 euros sur une période de 12 mois – le but étant de les encourager à quitter les camps pour des logements de meilleure qualité –, ainsi qu'environ 20 euros pour les frais de transport. C'est aux familles que revient la responsabilité de trouver leur propre logement à louer et de parvenir à un accord avec le propriétaire.

Si ce projet a aidé quelques familles, le montant de l'allocation est trop faible, les personnes concernées ne sont pas épaulées dans leur recherche de logement et les familles ne sont pas soutenues sur le long terme.

De nombreuses personnes ont fait part aux délégués d'Amnesty International en Haïti de leurs inquiétudes, ne sachant pas où elles vivraient à l'expiration de la période d'allocation puisqu'elles ne seraient plus en mesure de payer leur loyer. En l'état actuel des choses, elles éprouvent déjà des difficultés à nourrir leur famille, sans parler des dépenses correspondant à d'autres articles et services de première nécessité tels que les vêtements, les médicaments et l'éducation.

« Les initiatives actuelles du gouvernement en matière de logement semblent avoir davantage pour but d'empêcher les gens de vivre sur des places publiques plutôt que de leur proposer des logements sûrs. La mise en œuvre de politiques qui feront véritablement du droit à un logement convenable une réalité dans ce pays, voilà ce que nous voulons voir », a ajouté Javier Zúñiga.

Le départ d'acteurs humanitaires début 2011 et le manque de financements ont contribué à la dégradation des conditions de vie dans les camps improvisés. Seule une petite partie des fonds versés par les donateurs a été allouée à des projets relatifs au logement.

« En 2010, tout le monde s'est empressé d'aider Haïti mais trois ans plus tard, nous constatons que les espoirs d'amélioration n'ont pas été concrétisés, car les droits des Haïtiens ne semblent pas constituer une priorité. Ce pays a besoin que les autorités nationales passent à l'action et que la communauté internationale lui apporte un réel soutien », a résumé Javier Zúñiga.

LE SÉISME EN HAÏTI : QUELQUES CHIFFRES

Le tremblement de terre

200 000 morts ;

2,3 millions de sans-abri ;

105 000 maisons détruites ; 208 164 habitations gravement endommagées.

Les personnes déplacées

357 785 personnes (90 415 familles) vivant dans 496 camps (fin octobre 2012).

52% sont des femmes.

Les expulsions forcées

60 978 personnes ont été expulsées de 152 camps depuis le séisme.

78 175 personnes sont sous la menace d'une expulsion – ce qui représente 21% du nombre total de personnes déplacées vivant dans des camps.

Les conditions de vie dans les camps

72 038 personnes déplacées, installées dans 264 des 541 camps existants, n'avaient pas accès à l'eau potable ni à des toilettes sur site (en juin 2012).

50% des camps restants ne disposaient pas sur site d'un accès à l'eau ni de toilettes, ce qui touchait plus

d'une personne déplacée sur six, pour un total de 66 546 personnes (en juin 2012).

Avant le tremblement de terre

67% de la population urbaine vivait dans des bidonvilles construits sur les zones qui ont été les plus touchées par le séisme.

Le pays le plus inégalitaire des Amériques

56% des ménages vivent avec moins d'un dollar par jour et 77% avec moins de 2 dollars par jour. Les 10% des ménages les plus riches en Haïti contrôlaient 68% de l'ensemble des revenus des ménages.

Sources : Organisation internationale pour les migrations, Bureau de la coordination de l'aide humanitaire et Programme de développement et d'évaluation des besoins post-désastre en Haïti (ONU).

Pour voir les photos d'Amnesty International sur les camps pour personnes déplacées en Haïti, veuillez cliquer sur le lien suivant : <http://bit.ly/11jHULF>

Pour visionner des vidéos ayant trait aux camps pour personnes déplacées en Haïti, veuillez cliquer sur le lien suivant : <http://youtu.be/XxNngJmXuhQ>

Pour en savoir plus sur les Haïtiens qui vivent dans des camps pour personnes déplacées, veuillez cliquer sur : <http://livewire.amnesty.org/2013/01/11/no-roof-no-roots/>